
Adresse de la société populaire de Mirande et de Milly (Seine-et-Oise) qui félicitent la Convention sur ses décrets du 18 floréal et du 22 prairial, lors de la séance du 15 messidor an II (3 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mirande et de Milly (Seine-et-Oise) qui félicitent la Convention sur ses décrets du 18 floréal et du 22 prairial, lors de la séance du 15 messidor an II (3 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 352-353;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25710_t1_0352_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

pense et cette punition attachée aux actions des hommes, sont tout autant de terribles écueils contre lesquels les armes des tyrans viendront se pulveriser.

L'éternel, cet être suprême, que la France republique (sic) a toujours reconnu, a toujours adoré sans superstition et sans momerie, est bien le protecteur visible de nos efforts pour l'affermissement de la liberté. A t'on l'exemple d'une apparence de revolte si généralement bonne? Cesse donc! vil esclave, ennemi méprisable de notre revolution, Cesse! de te croire le seul appréciateur de cette immensité de merveilles, que tu ne fais servir qu'à tes crimes, et qui est pour nous des moyens intarissables de gratitude et de bonheur.

Legislateurs! il est sans doute des criminels cachés, qui se couvrant d'un manteau perfide, travaillent sourdement à déchirer leur pays. Tout moyen pour y parvenir leur paroît excellent. Le scelerat est en cela d'autant plus sûrement meurtrier, qu'il trouve le secret de glisser son poison, sans qu'on s'en aperçoive. Mais l'œil surveillant de la Convention, saura bien, tôt ou tard, le distinguer de la foule, et alors frappés! que le tranchant de la justice diminué du genre humain l'individu qui voudroit redonner des fers à un peuple qui a scu les briser.

Que pourront à jamais ces forces injustement coalisées? Que pourront elles contre une nation magnanisme qui veut jouir de ses droits, et qui en trouve la certitude dans la confiance qu'elle a à ses représentans? Oui législateurs notre confiance est entière: les sacrifices que vous faites sans cesse pour notre félicité, nous pénètrent; il n'en est point de sacrifice, n'en doutez pas, que le François ne fasse avec activité, pour suivre dignement votre exemple, il n'en est point, qu'il ne mette en œuvre, pour anéantir autant qu'il est en lui, toutes les monstruosité d'une politique empoisonnée, il n'est rien enfin, qu'il ne conçoive et qu'il n'entreprenne pour soutenir, pour augmenter les armées des héros qui ne cessent de bien mériter de la patrie, en défendant courageusement nos foyers.

Pour nous veillant sans cesse sur nos environs, nous nous employons avec acharnement et delectation à tout ce qui peut consolider l'affermissement de la République, cela seul fait notre cher et unique ouvrage, et pourrons nous n'être pas flaté de vous présenter notre acte de félicitation? puisqu'il est suivi du serment unanime que nous renouvelons de vivre libre ou mourir.

Ce sont les hommages et les sentimens républicains des membres composants la société populaire de la Ferté Loupierre.»

MORÉ (*présid.*), BRUYERE (*secrét.*).

5

La société populaire de Mirande et celle de Milly (1) félicitent la Convention nationale sur les décrets du 18 Floréal et 22 Prairial, l'invitent à continuer de lancer la foudre du haut de la Montagne, que les ennemis de notre

liberté n'osent envisager qu'en frémissant, et l'invitent à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Sté popul. de Mirande à la Conv.; 29 prair. II] (2).

« Représentans du peuple français

Vous avez reconnu l'existence de l'être suprême, et l'immortalité de l'ame.

Ce décret sublime, base éternelle de notre revolution, a mis partout la justice et la vertu à l'ordre du jour. Il a porté la rage du désespoir dans l'ame des conspirateurs; dans celle de l'homme probe et juste, le courage et la sérénité. C'en est donc fait, la malveillance ne s'agitiera plus pour redonner des fers au peuple, en corrompant les mœurs. Le sceau de l'immortalité va consacrer chaque jour, sur la colonne du panthéon, les grands actes d'héroïsme; dans l'histoire des actions d'un autre genre, qui n'honnorent pas moins l'humanité.

Mais il vous restoit à venger le peuple, de tous les attentats de ses ennemis; et c'est ce que vous avez fait par loi du 22 prairial. Par elle, tous les coupables sont glacés d'effroi; elle rassure l'homme de bien, dont la conscience est toujours pure.

Graces immortelles vous soient rendues, législateurs français! Continuez vos glorieux travaux, jusqu'à ce que des bases inébranlables répondent au peuple de son bonheur; continuez de lancer la foudre vengeresse, du haut de cette montagne, vers laquelle ses ennemis osent à peine porter leurs regards impurs. Songez que la liberté et la tyrannie sont encore aux prises, et que la liberté s'attend à triompher par votre constance; songez qu'elle ne sera bien satisfaite, que lorsque son empire s'étendra sur tout l'univers. Vive la République une, indivisible et impérissable. S. et F.»

ABEILHÉ (*secret.*), CAMPARDON (*secret.*), BUROT cadet (*secret.*) [et une signature illisible].

[La Sté popul. de Milly à la Conv.; 10 mess. II].

« Citoyens Représentans

Une faction impie et scélérate vouloit établir un mode de gouvernement dont la baze étoit l'athéisme et l'immoralité, déjà nos ennemis intérieurs et extérieurs favorisés par cette horde soudoyée levoient une tête altière. C'est à toy puissant genie de la France, sentinelle de la montagne que la République doit encore son salut. Parlés dignes représentans, les sans culottes de Milly iront vous servir de remparts, vous êtes chers à leurs cœurs, rendés les heureux en les mettant à même de vous marquer leur attachement et leur reconnaissance. Fidels aux loix, ils seront fermes et inébranlables comme la montagne que vous habités, simples comme la nature, la vertu et la probité seront toujours à l'ordre du jour chez eux. Qu'un fer vengeur coupe le fil des jours des assassins parricides et complices qui ont attenté à ceux de leurs amis, de leurs pères. Continuez vos travaux, vôtre zèle patriotique nous en est garant; et comptés sur celui des sans culot-

(1) Seine-et-Oise.

(1) P.V., XL, 359. B^{tes}, 21 mess. (1^{er} suppl^l).

(2) C 309, pl. 1206, p. 31 et 32.

tes de Milly, dont le cri de ralliement sera toujours : Vive la République. Vive la montagne ».

PAROT (*secret.*), POISSON (*presid.*), GAISSIGNON (*secret.*).

6

L'agent national près le district de Montdidier annonce que plusieurs portions de biens, provenant des fabriques, estimées 51.378 liv. 14 s. 6 den., ont été adjugées, les 23 et 26 de ce mois, moyennant la somme de 128,105 liv.

Renvoyé au comité des domaines (1).

7

L'agent national du district de la Montagne, ci-devant S.-Afrique, département de l'Aveiron, fait part à la Convention nationale que, depuis le 1^{er} Nivôse jusqu'au 30 Floréal, il a été vendu dans ce district, en dix adjudications pour 574, 546 liv. de biens d'émigrés, dont l'estimation n'étoit que de 329,894 liv.

Renvoyé au comité des domaines (2).

8

L'agent national du district de Bourmont (3) annonce qu'un bien d'émigré, estimé 19,042 liv., vient d'être vendu 94,555 liv., et qu'un autre, estimé 12,353 liv. 9 s., a été porté à 40,550 liv.

Renvoyé au comité des domaines (4).

9

Les administrateurs du district de Port-Malo annoncent qu'ils viennent de procéder à la septième vente de biens d'émigrés, qui, sur une estimation de 55,200 liv., a produit 208,450 liv., et que le total de ces biens, vendus jusqu'à ce jour, s'élève à 1,040,470 l. sur une estimation de 366,082 liv.

Renvoyé au comité des domaines (5).

10

Le conseil-général de la commune de Metz applaudit au décret du 18 Floréal; il envoie 180 croix dites de S. Louis, et le tableau du salpêtre fabriqué dans cette commune (6).

(1) P.V., XL, 350. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); C. Eg., n° 684; M.U., XLI, 252; J. Sablier, n° 1415; J. Lois, n° 644; Ann. patr., n° DXLIX.

(2) P.V., XL, 360. M.U., XLI, 252.

(3) Haute-Marne.

(4) P.V., XL, 360. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); C. Eg., n° 684; J. Sablier, n° 1415.

(5) P.V., XL, 360. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t). Mentionné par M.U., XLI, 252.

(6) P.V., XL, 360.

Les citoyens de Metz vous bénissent, dit-il, et vous secondent; 22 milliers de salpêtre extrait révolutionnairement de notre commune, 20 milliers qui s'y préparent encore; des dons immenses, des sacrifices sans nombre, leur sang versé, voilà les preuves. Ils invitent la Convention nationale à rester à son poste » (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

11

La société populaire de Malemort, département des Bouches-du-Rhône, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et la remercie d'avoir envoyé dans son département le représentant du peuple Maignet, qui y a terrassé l'aristocratie et fait triompher les principes de la Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Salut public (2).

12

Les administrateurs du district de Belley (3) annoncent qu'ils envoient deux caisses contenant une somme de 2178 liv. en espèces monnoyées, et 823 marcs 7 onces 14 deniers en argenterie, galons et tissus en or ou en argent, le tout provenant des différentes églises de ce district, des émigrés, des dons patriotiques et des confiscations; ils ajoutent qu'ils adressent les tableaux de tous ces objets à la commission de la trésorerie nationale, et à celle des revenus nationaux.

Insertion au bulletin, renvoyé à la commission des revenus nationaux (4).

13

Le citoyen Goudran, chef de brigade, commandant le 20^e régiment de dragons, envoie le procès-verbal de la fête célébrée à l'Étre-Suprême par ce régiment, au milieu de son bivouac.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'Instruction publique (5).

14

L'agent national du district de Dinan (6) écrit que les biens d'émigrés se vendent si avantageusement dans ce district, qu'un bien

(1) Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(2) P.V., XL, 360. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t).

(3) Ain.

(4) P.V., XL, 361. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t); C. Eg., n° 684; J. Lois, n° 644; Ann. patr., n° DXLIX.

(5) P.V., XL, 361. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); Débats, n° 655.

(6) Côtes-du-Nord.